**Modification des dirigeants**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie du procès-verbal de la délibération ayant décidé la modification certifiée conforme par le représentant légal.

- Selon les dispositions statutaires, un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal.

- 1 exemplaire original de chaque acte de cession de parts enregistrés.

**Publicité légale**

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

**Pour les dirigeants**

Personnes physiques

- Justificatif de nationalité,

- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Personnes morales

- Extrait de l'immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois (original),

- Pour les personnes morales étrangères non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence le cas échéant, traduction en langue française.

- Pour le représentant permanent de la personne morale : copie de l'acte lui conférant cette qualité et s'il ne figure pas sur le K-bis, toutes pièces relatives à la personne physique.

**Si gérance majoritaire : r**emplir [formulaire Travailleur Non salarié (TNS)](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-intercalaire-declaration-regime-des-travailleurs-non-salarie-TNS) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Justificatif de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes,

- Lettre d'acceptation de leurs fonctions (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M3A](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-dirigeants-de-SAS-SA-M3) (si SAS, SA) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Deux exemplaires du [formulaire M3B](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-gerants-de-SARL-M3) (si SARL) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

**Autres démarches**

Demande d’exonération des cotisations sociales " [ACRE](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-Demande-de-l-aide-a-la-creation-et-reprise-d-entreprise-ACCRE) " : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Pour les créations et reprises d’entreprise intervenant à compter du 1er janvier 2020, la demande d’ACRE doit, dans les **45 jours maximum** suivant le dépôt de la création de la formalité, être réalisée **exclusivemen**t sur le site [www.lautoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.lautoentrepreneur.urssaf.fr)

Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité. |

Frais de greffe : 195,38 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce

79,38 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce si Eurl/SASU